



HAL
open science

La Provence, terre de violence ? Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique

Laurent Mucchielli, Emilie Raquet, Claire Saladino, Valérie Raffin

► To cite this version:

Laurent Mucchielli, Emilie Raquet, Claire Saladino, Valérie Raffin. La Provence, terre de violence ? Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique. Laurent Mucchielli; Émilie Raquet. Délinquances, police, justice. Recherches à Marseille et en région Paca, Presses Universitaires de Provence, pp.65-88, 2016, 9791032000557. halshs-02514267

HAL Id: halshs-02514267

<https://shs.hal.science/halshs-02514267v1>

Submitted on 21 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Provence, terre de violence ?

Laurent Mucchielli

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France

Emilie Raquet

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France

Claire Saladino

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France

Valérie Raffin



Laboratoire méditerranéen de sociologie
UMR 7305 - Aix Marseille Université - CNRS
Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
5 rue du Château de l'Horloge, BP 647
13094 Aix-en-Provence
<http://lames.cnrs.fr>

Chapitre 3 –

La Provence, terre de violence ? Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique

Laurent Mucchielli, Émilie Raquet, Claire Saladino, Valérie Raffin

Les problèmes de délinquance, de criminalité, de « violence » sont-ils tout particulièrement intenses dans le Sud-est de la France ? C'est ce que donne à penser le débat public français à travers le « cas marseillais ». A partir de la fin de l'année 2010, le gouvernement et les grands médias ont en effet agi de telle façon qu'ils ont installé une sorte d'alerte permanente concernant tout ce qui touche au thème de la sécurité à Marseille, deuxième ville française, procédant de fait à sa « mise sur agenda » et à sa construction comme « problème public »¹. La raison invoquée est l'importance des règlements de comptes meurtriers entre malfaiteurs (notamment les trafiquants de drogues), qui sont effectivement concentrés dans la région, et ce depuis plus d'un siècle². Mais, dans la couverture médiatique de « l'actualité » quotidienne, tous les événements touchant au thème de la sécurité survenant sur le territoire marseillais sont devenus « prioritaires » à partir de ce moment-là, ceci fonctionnant dès lors comme une sorte d'aspirateur de faits divers dans un réservoir local certes bien réel mais pas pour autant unique en France. Le tout est intégré dans une dramatisation médiatique générale conduisant à présenter le territoire marseillais comme une sorte d'exception française, appelant donc des mesures exceptionnelles³. Ce faisant, les commentateurs du débat public renouent avec une tradition et une représentation plurisécularisées faisant de Marseille, et plus largement de la Provence ou du Midi, une terre de violence exacerbée⁴.

Au-delà ou à la suite des représentations, cette idée de « la Provence terre de violence » est également ancrée dans les discours et les pratiques politiques de nombreux élus de la région,

¹ P. Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.

² L. Mucchielli, « Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités », *Études et travaux de l'ORDCS*, 2013, 8, p. 1-25.

³ Florilège : « “Il y a plus de kalachnikov à Marseille qu'à Kaboul”, selon le syndicat Alliance » (*La Provence*, 24 août 2011) ; « Marseille : une semaine à feu et à sang » (*La Provence*, 4 décembre 2011) ; « Meurtres à Marseille : la cité phocéenne est-elle devenue le nouveau Chicago ? » (*L'Express*, 16 mars 2012) ; « Les quartiers Nord de Marseille minés par la violence » (*La Croix*, 6 août 2012) ; « Violences à Marseille : une élue PS en appelle à l'armée » (*Elle*, 30 août 2012) ; « À Marseille, des drones contre la drogue » (*La Tribune*, 20 septembre 2013).

⁴ O. Boura, *Marseille ou la mauvaise réputation*, Paris, Arléa, 2008 ; L. Montel, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, Thèse d'histoire de l'Université Paris X-Nanterre, 2008 ; C. Regnard, « Bonne et mauvaise réputation. Évolution de l'image ambivalente de Marseille, XIXe-XXe siècles », in F. Bancaud, V. Dallet-Mann, M. Picker, dir. (2012) *Marseille : sur les traces du mythe*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012.

notamment des départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Le thème de « l'insécurité » y constitue en effet une ressource politique majeure pour les élus de droite et d'extrême droite, cette dernière étant de longue date particulièrement implantée dans l'électorat local ⁵. Ainsi, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) détient le record du nombre de policiers municipaux par habitant, de surcroît équipés d'armes à feu ⁶. Enfin, la région concentre les villes les plus vidéosurveillées de France ⁷.

Mais a-t-on réuni toutes les preuves nécessaires à l'établissement d'une réalité sociale lorsque l'on a collationné les faits divers criminels et enregistré mille discours charriant la même représentation ? Rien n'est moins sûr. Les recherches portant sur l'histoire des violences criminelles démentent l'idée d'une violence croissante des relations sociales ⁸. La région provençale serait-elle une exception ? Ou bien est-ce avant tout une construction sociopolitique ?

Pour tenter de répondre à ces questions, après un bref examen de données policières, nous examinerons les données d'enquêtes en population générale permettant d'approcher davantage les réalités sociales des délinquances, du moins celles qui font des victimes individuelles directes et conscientes (par opposition par exemple à la fraude fiscale ou aux atteintes à l'environnement). Ces enquêtes, dites de victimation, permettent d'étudier des phénomènes qui échappent en partie aux institutions pénales et à leurs statistiques. Nous comparerons d'abord la France métropolitaine et la région PACA, puis nous détaillerons les caractéristiques comparées des victimes. Ensuite, nous procéderons à une comparaison avec la région francilienne. Ceci nous amènera pour conclure à mettre en garde les analyses sociologiques face aux présupposés culturalistes.

1. Les données policières : comparaisons départementales et régionales, 2010-2011

Les statistiques de police et de gendarmerie comptabilisent les procédures pour crimes et délits établies par les agents de l'État. C'est la « délinquance enregistrée », ou encore la « criminalité officielle ». Il ne s'agit donc pas d'un recensement ni d'un sondage sur des pratiques sociales mais d'un comptage administratif ⁹. Ces données sont toutefois les seules à permettre des comparaisons géographiques systématiques, ce qui est particulièrement utile en matière d'homicide.

1.1. La répartition des homicides et tentatives d'homicides en France

Les homicides et tentatives d'homicides sont pluriels, ils surviennent principalement dans le cadre de l'interconnaissance et leur analyse sociologique requiert d'abandonner les catégories

⁵ Dès sa première percée électorale, lors des élections régionales de 1984, le Front National obtient ses trois meilleurs scores dans les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône (P. Perrineau, *Le symptôme Le Pen. Radiographie des électeurs du Front national*, Paris, Fayard, 1997, p. 36).

⁶ H. Jouanneau, « 42% des policiers municipaux sont équipés d'une arme », *La Gazette des communes*, 12 janvier 2012.

⁷ Les villes de Nice, Avignon, Cannes et bientôt Marseille (avec son plan « 1 000 caméras ») sont en effet les villes les plus vidéosurveillées de France (S. Blanc, « Vidéosurveillance : le palmarès des 60 plus grandes villes », *La Gazette des Communes*, 6 novembre 2013). Les Alpes-Maritimes ont notamment pour caractéristique politique d'abriter deux des élus locaux conservateurs les plus présents et les plus virulents dans le débat national sur le thème de la sécurité : le maire de la ville de Nice (cinquième ville française) et le président du Conseil général.

⁸ L. Mucchielli, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*. Paris, Fayard, 2011.

⁹ Voir le chapitre 2 de ce livre.

juridiques pour construire des outils propres ¹⁰. Toutefois, le système d'enregistrement policier a au moins le mérite de distinguer quatre sous-catégories : les « règlements de compte entre malfaiteurs », les « homicides (et tentatives) pour voler ou à l'occasion de vols », les « homicides commis contre enfants de moins de 15 ans » et enfin les « homicides (et tentatives) pour d'autres motifs », catégorie fourre-tout dont la principale composante est en réalité l'ensemble des affaires conjugales et familiales. Pour observer la répartition géographique de ces différentes catégories sur la base d'effectifs suffisamment nombreux, nous avons additionné les deux dernières années connues au moment de la rédaction de ce texte (2010 et 2011, pour un total de 3 692 homicides et tentatives) et avons pu calculer un taux pour 100 000 habitants dans le cas des « autres motifs » qui regroupe 90% du total (tableau 1). Nous avons par ailleurs sorti de la comparaison la catégorie des « homicides commis contre enfants de moins de 15 ans » car les effectifs sont très faibles et leur dispersion géographique très importante.

La lecture de ce tableau confirme la concentration méditerranéenne des « règlements de comptes entre malfaiteurs ». En termes d'effectifs, les Bouches-du-Rhône arrivent en tête, suivies par les deux départements corses. À eux seuls, ces trois départements rassemblent un peu plus de la moitié de ce type d'homicides. Mais les calculs permettent aussi d'observer que ce constat n'est pas généralisable. S'agissant des homicides et tentatives d'homicides liés aux vols, l'Isère et la Seine-Saint-Denis font jeu égal avec les Bouches-du-Rhône. Et si l'on raisonne en taux par rapport à la population, les Bouches-du-Rhône sont même dépassées par la Loire et le Calvados. Quant à la catégorie des « homicides et tentatives d'homicides pour d'autres motifs », elle distingue trois départements d'Outre-mer (Guyane, Martinique et Guadeloupe), suivis par les deux départements corses. Mais sur le territoire métropolitain et « continental », l'on constate que Paris est au même niveau que les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis suivant de près. Ceci indique déjà que la question de la violence et de son éventuelle exacerbation marseillaise ne saurait s'analyser à travers le seul prisme du phénomène des « règlements de comptes entre malfaiteurs ». Si ce dernier distingue nettement Marseille, lorsque l'on se tourne vers le tout-venant des homicides, la deuxième ville de France affiche un niveau de violence équivalent à celui de la capitale. Au final, la prétendue « exception marseillaise » se limite donc aux règlements de compte entre malfaiteurs, et non à l'ensemble des homicides.

¹⁰ L. Mucchielli, « Les homicides dans la France contemporaine : évolution, géographie et protagonistes (1970-2007) », in L. Mucchielli, P. Spierenburg dir., *Histoire de l'homicide en Europe, du Moyen Age à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, p. 131-162.

Tableau 1 :**Classement des différents types d'homicides et tentatives d'homicides selon les départements (effectifs et taux pour 100 000 habitants)***Classement par ordre décroissant selon le taux pour 100 000 habitants*

	Homicides et tentatives d'homicides pour autres motifs			Règlements de compte entre malfaiteurs			Homicides et tentatives d'homicides pour voler ou à l'occasion de vols	
	Effectifs	Taux pour 100 000 habitants		Effectifs	Taux pour 100 000 habitants		Effectifs	Taux pour 100 000 habitants
France métropolitaine	3318	5,16	France métropolitaine	100	0,16	France métropolitaine	171	0,27
Guyane	102	45,44	Corse-du-Sud	14	9,91	Guyane	11	4,90
Martinique	108	27,24	Haute-Corse	7	4,26	Guadeloupe	12	2,99
Guadeloupe	102	25,40	Guyane	4	1,78	Isère	14	1,17
Corse-du-Sud	30	21,23	Bouches-du-Rhône	34	1,73	Ardennes	3	1,06
Haute-Corse	24	14,60	Belfort	2	1,40	L'Orne	3	1,03
Bouches-du-Rhône	252	12,81	Lot-et-Garonne	3	0,91	Seine-Saint-Denis	13	0,86
Ville de Paris	286	12,80	Alpes-Maritimes	4	0,37	Loire	6	0,80
Seine-Saint-Denis	166	10,95	Vaucluse	2	0,37	Calvados	5	0,73
L'Hérault	100	9,69	L'Eure	2	0,34	Belfort	1	0,70
Val-de-Marne	121	9,18	L'Orne	1	0,34	Cantal	1	0,67
Essonne	109	9,02	Mayenne	1	0,33	Bouches-du-Rhône	13	0,66

Source : ministère de l'Intérieur, calculs ORDACS

1.2. Comparaisons aux échelles départementale et régionale

Observons à présent les résultats de la comparaison des niveaux généraux de délinquances enregistrées contre les biens et contre les personnes à l'échelle régionale (tableau 2) puis à l'échelle départementale (tableau 3).

Tableau 2 : Les cinq régions les plus « criminogènes » selon la statistique de police en 2010 (taux pour 1 000 habitants)

	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens
1	Île-de-France (12,56)	Provence-Alpes-Côte d'Azur (50,17)
2	Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,85)	Île-de-France (48,95)
3	Nord-Pas-de-Calais (9,30)	Languedoc-Roussillon (46,28)
4	Haute Normandie (7,61)	Nord-Pas-de-Calais (35,77)
5	Picardie (7,29)	Rhône-Alpes (35,53)

Source : ministère de l'intérieur, Criminalité et délinquance constatée en France - Année 2010 - données locales ; calculs ORDCS

Si la région PACA arrive en tête du palmarès régional pour les « atteintes aux biens », elle laisse en revanche cette place à l'Île-de-France pour ce qui est des « atteintes aux personnes ». Ceci constitue une première indication intéressante, que renforce l'examen du niveau départemental. En effet, qu'il s'agisse des biens ou des personnes, le département de Paris et celui de la Seine-Saint-Denis (banlieue nord de Paris) occupent les deux premières places dans les deux cas. Arrive ensuite le département des Bouches-du-Rhône. Les Alpes-Maritimes (également en PACA) se situent à la quatrième place pour les atteintes aux biens et à la cinquième pour les atteintes aux personnes. Dans ce dernier cas, elles sont dépassées par le Val d'Oise, en Île-de-France (cf. tableau 3).

Tableau 3 : les dix départements les plus « criminogènes » selon la statistique de police en 2010 (taux pour 1 000 habitants)

	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens
1	Seine-Saint-Denis (20,50)	Paris (66,85)
2	Paris (17,50)	Seine-Saint-Denis (62,16)
3	Bouches-du-Rhône (14,14)	Bouches-du-Rhône (59,65)
4	Val d'Oise (11,84)	Alpes-Maritimes (54,21)
5	Alpes-Maritimes (11,60)	Hérault (51,48)
6	Val-de-Marne (11,12)	Val d'Oise (48,80)
7	Nord (9,89)	Gard (48,20)
8	Seine-et-Marne (9,73)	Haute-Garonne (46,07)
9	Rhône (9,46)	Val-de-Marne (45,43)
10	Essonne (9,43)	Rhône (43,91)

Source : ministère de l'intérieur, Criminalité et délinquance constatée en France - Année 2010 - données locales ; calculs ORDCS

Ainsi, contrairement au résultat attendu, *ce n'est pas en matière d'atteintes aux personnes que les départements méridionaux se distinguent mais en matière d'atteintes aux biens*. L'Hérault et le Gard (situés dans une autre région méditerranéenne, le Languedoc-Roussillon) figurent en effet également dans les dix premières places dans cette catégorie, tandis qu'ils en disparaissent dans la catégorie des atteintes aux personnes, cédant la place soit à d'autres départements franciliens (comme le Val-de-Marne) soit au département du Nord. Dans tous les cas, ces premières données infirment l'idée selon laquelle ce qui se rapproche le plus de la notion de « violence » serait avant tout un phénomène provençal, méridional, voire méditerranéen. C'est la région parisienne qui est en tête de ces classements.

2. L'exploitation des enquêtes de victimation

Les enquêtes de victimation interrogent des échantillons représentatifs de la population sur certains incidents dont les personnes ont pu être victimes sur une période donnée. Standardisées aux États-Unis dès les années 1960, ces enquêtes ont été développées en France à partir du milieu des années 1980 par les chercheurs du CESDIP¹¹. Elles ont le grand intérêt de présenter les faits de délinquance non plus à travers le prisme des institutions pénales mais en fonction des déclarations des personnes, qui ne portent pas nécessairement plainte lorsqu'elles ont été victimes¹².

2.1. Les enquêtes « Cadre de Vie et Sécurité » et « Baromètre-Santé » et leur exploitation régionale

Dans ce travail, nous avons exploité les données annuelles de deux grandes enquêtes. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise tous les ans depuis 2007, l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS), en France métropolitaine. Cette enquête interroge les ménages « ordinaires » (qui ne vivent pas en collectivité ou dans des habitations mobiles) sur les faits dont ils auraient pu être victimes au cours des deux années civiles précédant l'année d'enquête. Sont donc exclues une partie des personnes en grande précarité comme les sans-abris et les personnes qui vivent en foyers, prisons, hôpitaux ou maisons de retraite (lors même qu'il s'agit là de populations plus souvent victimes¹³). Les enquêtes CVS de 2007 à 2010 représentent la première source de données de cette étude, mises à la disposition de l'ORDCS par le Centre Maurice Halbwachs¹⁴. Elles couvrent les faits commis entre 2005 et 2009¹⁵.

Par ailleurs, nous avons exploité les enquêtes Baromètre-Santé 2000, 2005 et 2010 de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) dans le cadre d'une convention signée avec l'ORDCS. Ces enquêtes interrogent les personnes résidant en France

¹¹ Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, Unité Mixte de Recherche du CNRS, de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines et du ministère de la Justice.

¹² P. Robert, R. Zauberman, L. Miceli, S. Névanen, E. Didier, « The victim's decision to report offenses to the police in France », *International Review of Victimology*, 2010, 17, p. 179-207.

¹³ Dans une approche qualitative, sur les SDF, cf. C. Lanzarini, « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », *Cahiers du genre*, 2003, 35, p. 95-115. Dans une approche statistique, sur les malades mentaux, cf. A. Lovell, J. Cook, L. Velpry, « La violence envers les personnes atteintes de troubles mentaux : revue de la littérature et des notions connexes », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 2008, 56, 3, p. 197-207.

¹⁴ Centre national de la recherche scientifique/École des hautes études en sciences sociales/École normale supérieure.

¹⁵ Au moment où nous effectuons ce travail, l'enquête 2011 (couvrant des faits survenus en 2009 et 2010) n'a hélas pas encore été mise à disposition des chercheurs.

métropolitaine sur plusieurs thèmes en lien avec la santé. Elles ne sont pas des enquêtes de victimation à proprement parler mais plusieurs questions sont consacrées aux violences dont auraient pu être victimes les enquêtés.

Depuis 2007, les enquêtes CVS ciblent une population d'enquête d'environ 25 500 ménages résidant en France métropolitaine pour obtenir un échantillon de 17 000 répondants. Compte tenu des limites géographiques du réseau des enquêteurs INSEE, deux départements n'ont jamais été inclus dans l'enquête, dont les Alpes-de-Haute-Provence. Cependant, l'absence de ce département affecte peu les résultats régionaux car il est peu peuplé (3% de la population de PACA). Les résultats régionaux correspondent donc aux cinq départements interrogés (Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse).

L'ORDCS est la première structure à avoir sollicité l'INSEE pour une exploitation régionale de l'enquête CVS. En accord avec la responsable de l'enquête à l'INSEE (Laurence Jaluzot), nous n'avons pas fait de comparaisons annuelles des niveaux de victimation du fait de la faiblesse des effectifs à l'échelle PACA, mais nous avons pu en revanche empiler les enquêtes pour travailler sur la région. Empiler les données des différentes années permet de constituer un effectif plus conséquent pour étudier les profils de victimations. Nous avons empilé les enquêtes de 2007, 2008, 2009 et 2010 interrogeant donc sur des victimations subies entre 2005 et 2009. La taille des échantillons de ces CVS tourne autour de 17 000 ménages en France et entre 1 200 et 1 500 pour la région PACA, leur empilement produit donc environ 68 000 ménages pour la France 5 500 pour PACA.

De leur côté, les échantillons des enquêtes Baromètre Santé ont des tailles très différentes d'une édition à l'autre : 13 001 en 2000 (915 en PACA) ; 29 431 en 2005 (2 381 en PACA) et 25 647 en 2010 (1 869 en PACA). Notons que tous les départements de PACA ont été enquêtés par l'INPES.

Ces échantillons nationaux n'ont pas été constitués pour être représentatifs au niveau des régions mais uniquement au niveau de la France métropolitaine. Pour pouvoir exploiter les résultats au niveau la région PACA, il a donc fallu redresser l'échantillon et calculer des coefficients de pondération prenant en compte le profil de la population régionale. L'INSEE et l'INPES ont utilisé la méthode du « calage aux marges »¹⁶ en se basant sur les variables suivantes : un regroupement de régions, la taille de l'unité urbaine, la proportion de ménages en ZUS (Zone Urbaine Sensible), le type de ménage, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage pour les enquêtes Cadre de Vie et Sécurité ; le sexe croisé avec l'âge, la région UDA (Union des annonceurs)¹⁷, la taille de l'agglomération, les équipements téléphoniques et le diplôme pour les enquêtes Baromètre-Santé.

Pour l'enquête CVS, l'ensemble des données nécessaires au redressement de l'échantillon n'étant pas disponible par départements dans l'Enquête Emploi (utilisé par l'INSEE pour ses redressements), l'INSEE a validé notre choix d'utiliser les données du Recensement rénové de la population (RRP) 2008. Deux redressements ont ensuite été effectués : un au niveau du ménage et un au niveau de l'individu.

Pour comparer les résultats de la région PACA avec ceux de la France métropolitaine, la même méthode et les mêmes variables ont été utilisées pour le redressement de la région. Cependant,

¹⁶ La méthode du calage aux marges consiste à repondérer les individus échantillonnés en utilisant une information auxiliaire disponible (« variables connues ») sur un certain nombre de variables, appelées « variables de calage ». La méthode consiste à « caler » les « marges » du tableau croisant les « variables de calage » sur les « variables connues ». Pour ce faire, la macro « calmar » mise à disposition par l'INSEE a été utilisée.

¹⁷ Afin de faciliter les études statistiques, portant souvent sur des effectifs réduits, les 22 régions administratives françaises sont regroupées par l'Union des annonceurs, en neuf « régions UDA ».

malgré le redressement, travailler au niveau régional sur des bases initialement nationales nécessite certaines précautions liées à la taille de l'échantillon.

L'analyse qui suit présentera d'abord les victimations et leurs évolutions de manière globale dans les enquêtes Baromètre-Santé et CVS. La suite sera consacrée au profil des personnes qui se sont déclarées victimes par types de victimation.

2.2. La comparaison des niveaux de victimation et de leur hiérarchie

Nous allons à présent examiner les résultats de cette comparaison France-PACA. L'indicateur utilisé sera le taux de prévalence, c'est-à-dire la proportion de la population affectée par chacun de ces types.

Évolutions des taux de victimation dans les enquêtes Baromètre-Santé

Une seule question est commune aux trois enquêtes Baromètre-Santé : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été frappé(e) ou blessé(e) physiquement par quelqu'un ou par un groupe de personnes ? ». Par ailleurs, il est demandé : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous frappé(e) ou blessé(e) physiquement quelqu'un, seul(e) ou en groupe ? ». Cette dernière question n'a été posée qu'en 2000 et 2005 et c'est la seule qui interroge les enquêtés en tant qu'auteurs.

Les deux principaux résultats sont les suivants : la part des victimes tout comme celle des auteurs est relativement stable entre les enquêtes (tableau 4), et il n'y a pas de différence significative entre la France métropolitaine et la région PACA¹⁸.

Tableau 4 : Évolution de la part des victimes qui ont été frappées ou blessées et de la part des auteurs qui ont frappé ou blessé

	A été frappé ou blessé au cours des 12 derniers mois		A frappé ou blessé au cours des 12 derniers mois	
	PACA	France métropolitaine	PACA	France métropolitaine
2000	3,9 %	3,1 %	-	2,2 %
2005	2,6 %	2,5 %	2,6 %	2,3 %
2010	2,5 %	2,9 %	-	-

Source : INPES, Enquêtes Baromètre-Santé 2000, 2005 et 2010

Dans l'enquête Baromètre-Santé 2010, les personnes sont interrogées sur six types de victimation qui auraient pu intervenir au cours des douze derniers mois.

72% des personnes interrogées en région PACA et 77% des personnes interrogées en France métropolitaine ne déclarent aucune victimation, cette différence étant significative¹⁹. Les victimations les plus souvent citées sont les regards ou paroles méprisantes ou humiliantes, précédant les menaces verbales et les vols. Les violences physiques sont beaucoup plus rares,

¹⁸ La baisse observée entre 2000 et 2005 est due en réalité à un échantillon très faible en 2000, qui entraîne une marge d'erreur importante.

¹⁹ Pour tester si les différences observées entre la France métropolitaine et la région PACA sont significatives ou non (autrement dit s'il existe une réelle différence ou si les écarts sont dus à la taille des échantillons), des tests d'hypothèses paramétriques ont été calculés avec un risque d'erreur fixé à 5%.

les violences sexuelles davantage encore. Cette hiérarchie des victimations est identique en France et en région PACA. En réalité, la seule différence significative est celle des vols ou tentatives de vols (tableau 5). Voilà un second résultat intéressant. *À nouveau, contrairement aux stéréotypes qui font de PACA une région où domine la violence physique, c'est en réalité la prédation économique qui touche le plus largement la population dans la région provençale.*

Tableau 5 : Prévalences des victimations subies au cours des 12 derniers mois, déclarées dans l'enquête 2010*

	PACA	France métropolitaine	Différence France/PACA
Non victime (ne déclare aucune victimation)	71,9%	76,9%	Significative
Victime (déclare une ou plusieurs victimations)	28,1%	23,1%	Significative
Victime de regards/paroles méprisantes ou humiliantes	16,5%	14,9%	Non significative
Victime de menaces verbales	10,1%	8,9%	Non significative
Victime d'un vol ou d'une tentative de vol	10,7%	7,2%	Significative
Victime frappée ou blessée physiquement	2,5%	2,9%	Non significative
Victime de rapports sexuels forcés	1%	0,5%	Non significative
Victime d'attouchements sexuels	0,4%	0,3%	Non significative
Ensemble	100%	100%	-

Source : INPES, enquête Baromètre-Santé 2010

* À travers cette analyse nous souhaitons situer la région PACA par rapport à la moyenne nationale. L'idée était de garder le redressement national et de comparer les résultats déjà existants au niveau national avec ceux sortis pour l'analyse régionale. Il s'agit donc de l'analyse d'un sous-échantillon, la région PACA, par rapport à une population mère, la France métropolitaine. C'est un choix que nous avons fait en amont pour pouvoir comparer nos résultats par rapport à ce qui avait déjà été diffusé. Tous les tests d'indépendance (dont les tests paramétriques) sont basés sur ce principe et notre analyse repose donc sur le fait que la région PACA constitue un sous-échantillon de l'échantillon France métropolitaine, et non qu'il s'agit de deux échantillons indépendants. Les tests paramétriques nous ont ensuite permis de comparer les taux de victimation de la région PACA à la moyenne nationale.

Niveaux des taux de victimation dans les enquêtes CVS

Dans le questionnaire individuel de l'enquête CVS, les types de victimation sont en partie les mêmes que dans l'enquête Baromètre-Santé. Cependant, limitant les violences verbales aux insultes, injures et menaces (sans les étendre à tous les types de propos humiliants ou méprisants comme le fait l'INPES), le périmètre de la victimation est logiquement plus restreint. Ici, ce sont environ 85% des personnes interrogées qui ne déclarent aucune victimation (contre moins de 80% dans le Baromètre-Santé 2010). À cette différence près, la hiérarchie des victimations est la même. Viennent en premier les violences verbales, suivies de loin par les vols. Les atteintes corporelles (violences physiques et vols ou tentatives de vol avec violences) ferment la marche. Comme pour l'enquête Baromètre-Santé, en PACA les personnes se déclarent plus

souvent victimes qu'en France métropolitaine. Seuls deux types de victimation présentent cependant des différences significatives : les insultes ou injures d'une part, les vols ou tentatives de vols avec violences (physiques ou menaces) d'autre part (tableau 6). Au total, le périmètre général de victimation est bien significativement plus élevé en PACA. Cette différence générale se retrouve dans le questionnaire ménage de l'enquête CVS et elle tient essentiellement aux vols liés à l'automobile et aux deux-roues, sans bouleverser toutefois la hiérarchie générale des victimations (tableau 7).

Tableau 6 : Prévalences des victimations subies au cours de l'année précédente

	PACA	France métropolitaine	Différence France/PACA
Non victime	83,7%	85,7%	Significative
Victime (d'une ou plusieurs victimations)	16,3%	14,3%	Significative
Victime d'insultes ou injures (en dehors de tout vol, violences ou menaces)	11,9%	10,2%	Significative
Victime de menaces (en dehors de tout vol ou violences)	3,7%	3,7%	Non significative
Victime d'un vol ou tentative de vol sans violences physiques, ni menaces	2,6%	2,0%	Non significative
Victime de violences physiques (en dehors de tout vol)	1,8%	1,6%	Non significative
Victime d'un vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces	1,0%	0,6%	Significative
Ensemble	100%	100%	-

Source : INSEE, enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2007-2010 empilées

Tableau 7 : Prévalences des victimations subies par les ménages au cours de l'année précédente

	PACA	France métropolitaine	Différence France/PACA
Non victime	82,6%	85,8%	Significative
Victime (d'une ou plusieurs victimations)	17,4%	14,2%	Significative
• Victime de vol(s) (ou tentatives)	9,3%	7,9%	Significative
- De deux-roues à moteur *	6,6%	3,3%	Significative
- Dans ou sur la voiture *	5,9%	4,0%	Significative
- De voiture *	2,8%	1,9%	Significative
- De vélo *	2,2%	2,0%	Non significative
- Dans un autre lieu possédé ou loué	2,7%	2,5%	Non significative

- De cambriolage de la résidence principale (ou tentative)	1,8%	1,5%	Non significative
- Sans effraction de la résidence principale	1,3%	1,0%	Significative
• Victime d'acte(s) de destruction ou dégradation **	8,9%	8,4%	Non significative
- De la voiture *	8,0%	7,5%	Non significative
- De la résidence principale *	2,9%	2,9%	Non significative
Ensemble	100%	100%	-

Source : INSEE, enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2007-2010 empilées

* Se rapporte aux ménages concernés, possédant le bien. Par exemple, la part des victimes de vol de deux-roues à moteur se rapporte au nombre de ménages possédant un deux-roues à moteur.

** Les taux de victimations sont calculés sur les éditions 2008 à 2010.

Ainsi, les deux types d'enquêtes font apparaître des différences significatives entre la région PACA et la France métropolitaine. Mais cette différence ne se retrouve pas pour toutes les victimations, elle concerne essentiellement les injures ou insultes ainsi que les vols ou tentatives de vols.

2.3. Comparaison des profils des victimes

Les données d'enquêtes permettent également de dégager ce que l'on appellera ici pour simplifier des « profils de victimes », c'est-à-dire les caractéristiques sociodémographiques distinguant les victimes des non-victimes. Pour ce faire, nous avons utilisé la méthode des régressions logistiques. Nous veillerons néanmoins à rester prudents quant à l'interprétation de ces résultats qui traduisent seulement des tendances. De surcroît, notre analyse s'est limitée aux types de victimation pour lesquels les effectifs sont suffisamment importants pour permettre ce type d'analyse statistique.

Pour les enquêtes CVS, les variables testées lors des régressions logistiques sont celles concernant les caractéristiques de la personne de référence, les caractéristiques du ménage, les caractéristiques du logement et du lieu de résidence, les variables sur l'appréciation de l'environnement du logement et les variables de victimation. Pour les enquêtes Baromètre Santé, les variables testées sont la taille de l'agglomération, l'âge, la situation de précarité, la taille des ménages, le sexe, le diplôme, le pays de naissance, la tentative de suicide, les pensées suicidaires, la consommation de drogue au cours des 12 derniers mois et les variables de qualité de vie.

Les atteintes verbales et psychologiques

Ce que nous appellerons les atteintes verbales et psychologiques regroupent les victimations suivantes : regards ou paroles méprisantes ou humiliantes, insultes ou injures et menaces. Certaines se retrouvent dans l'enquête Baromètre-Santé 2010, d'autres dans les enquêtes CVS 2007-2010 ou dans les deux types d'enquêtes.

Commençons par les violences psychologiques qu'aborde de façon spécifique l'enquête Baromètre-Santé 2010 à travers la question sur les « regards ou paroles méprisantes ou humiliantes ». Cela concerne environ 15% des personnes interrogées, sans différence significative entre PACA et la France métropolitaine (cf. tableau 7). Ces personnes sont plus

souvent des jeunes : une personne sur cinq chez les 15-24 ans se déclare victime contre une sur vingt chez les 65 ans ou plus. Elles se distinguent également des non-victimes par leur situation financière (elles sont plus souvent en situation de précarité) et par le regard, plus négatif, qu'elles portent sur leur vie (leurs pensées suicidaires et leur consommation de cannabis sont plus importantes). En France métropolitaine, les victimes sont également plus souvent diplômées (niveau baccalauréat et supérieur au baccalauréat), elles habitent plus souvent dans des unités urbaines importantes (supérieures à 100 000 habitants) et elles sont plus souvent nées à l'étranger.

Dans les enquêtes CVS, la question porte sur les insultes ou injures vécues « en dehors de tout vol, violence ou menace abordés précédemment » et en dehors des événements intrafamiliaux (« de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous »). Ces violences verbales ont revêtu un caractère sexiste dans environ 20% des cas et un caractère raciste dans environ 10% des cas. Par ailleurs, un quart des victimes exerçait leur métier lorsque les faits se sont déroulés.

Ces victimes de violences verbales sont plus souvent des jeunes (14-24 ans), diplômés (niveau baccalauréat et supérieur au baccalauréat), appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus élevées (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés) et vivant plus souvent dans des unités urbaines importantes.

Enfin, l'enquête Baromètre-Santé 2010 et les enquêtes CVS abordent toutes la notion de menaces, mais la CVS limite l'interrogation aux personnes qui ne vivent pas avec l'enquêté, ce qui explique sans doute la différence de niveau importante entre les deux résultats d'enquête (environ 10% pour le Baromètre contre environ 4% pour CVS, sans différence significative entre la France métropolitaine et la région PACA). Les caractéristiques des victimes sont en partie différentes des précédentes victimations. Certes, on retrouve les jeunes davantage que les personnes âgées, les personnes plus diplômées et les plus urbaines. Mais on constate aussi un aspect « genré » nouveau (les hommes sont plus souvent concernés). Et on retrouve par ailleurs aussi des personnes plus souvent en situation de précarité et portant un regard plus négatif sur leur vie (avec également plus souvent des pensées suicidaires ou des consommations de drogues autres que le cannabis).

En résumé, retenons trois éléments importants :

- Les atteintes verbales et psychologiques forment le type de victimation le plus répandu (en moyenne une personne sur dix est concernée dans l'année), mais elles sont rarement l'objet d'un dépôt de plainte car jugées trop peu graves par les victimes.
- Il n'y a pas ou peu de différence significative entre PACA et la France métropolitaine.
- Quel que soit le type d'atteintes verbales ou psychologiques étudié, le profil le plus fréquent des victimes est : des personnes jeunes, vivant dans des unités urbaines importantes, diplômés, précaires, portant un regard négatif sur leur vie, célibataires ou en famille monoparentale, vivant dans un quartier qu'elles disent concerné par des problèmes de délinquance.

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens correspondent ici, selon les enquêtes, aux vols et/ou aux destructions et dégradations de biens appartenant aux ménages (vols, destructions, dégradations de la voiture ou d'objet(s) dans ou sur la voiture, cambriolages de la résidence principale) ou aux individus (vols avec ou sans violence).

Dans l'enquête Baromètre-Santé 2010, les enquêtés ont été interrogés sur les vols ou tentatives de vols qu'ils auraient pu subir, tous types de vols confondus. Et on y constate une survictimation significative en région PACA (11% de personnes se déclarant victimes dans les

12 derniers mois contre 7% en France métropolitaine). Ces victimes sont plus souvent des personnes de moins de 35 ans et en situation financière précaire. Les effectifs en PACA sont insuffisants pour aller plus loin. En revanche, l'enquête nationale permet d'ajouter que les victimes sont davantage des hommes, diplômés (baccalauréat et supérieur au baccalauréat), nés à l'étranger, vivant dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Les enquêtes CVS permettent ensuite de détailler les types de victimes d'atteintes aux biens.

1. Le premier concerne *la voiture*. Nous avons déjà dit qu'en PACA les habitants déclarent plus souvent avoir été victimes de vol (ou tentative de vol) de voiture et d'objet dans ou sur la voiture. En revanche, ils ne déclarent pas plus d'actes de destruction ou de dégradation volontaires de leur voiture. Les ménages qui déclarent avoir été victimes de vols dans les voitures ou d'actes de dégradation volontaire de leur voiture ont des profils assez proches. Pour ce qui concerne les vols dans les voitures, ce sont le plus souvent des ménages où la personne de référence a moins de 35 ans, qui vivent dans un environnement qu'ils jugent détérioré ou mal entretenu, dans des unités urbaines importantes. Nous retrouvons ces caractéristiques pour les vols de voitures, mais un deuxième profil se dessine avec également des personnes diplômées, possédant de hauts revenus, vivant en couple avec enfants toujours dans des unités urbaines importantes. Au final, il s'agit donc de personnes situées aux deux extrémités de l'échelle sociale. Quant aux ménages victimes d'actes de détérioration ou de dégradation volontaires de voiture, ils ont comme précédemment une personne de référence plus jeune (moins de 35 ans), vivent davantage dans des unités urbaines importantes. Là encore, ce sont plus souvent ceux qui vivent dans un environnement qu'ils considèrent comme détérioré ou mal entretenu et qui déclarent aussi un vol dans ou sur la voiture, voire un vol sans effraction de leur résidence principale pour les victimes de la région PACA.

2. Dans les enquêtes CVS, moins de 2% des ménages déclarent avoir été victimes d'un *cambriolage* ou d'une tentative de cambriolage de leur logement au cours de l'année précédente. Ces faits ont eu lieu le plus souvent durant les mois comprenant des longs week-ends ou des vacances : mai, juillet-août et décembre. Dans plus de la moitié des cas, personne n'était présent dans le logement au moment des faits. Les bijoux, le matériel hi-fi, vidéo et photo ainsi que l'argent liquide sont les biens les plus volés. Les ménages victimes d'un cambriolage (ou tentative) ont un profil différent de ceux ayant subi une atteinte contre leur voiture. En effet, ne ressortent que les caractéristiques liées à l'environnement de l'habitation (unités urbaines importantes et quartiers aux équipements détériorés) et non au profil des personnes ou à la structure du ménage. Par ailleurs, les victimes de cambriolages (ou tentatives) déclarent également plus souvent avoir été victimes d'un vol (ou tentative) d'un deux-roues motorisé ou d'un vélo.

3. Concernant les *vols personnels avec ou sans violence*, deux questions sont posées dans les enquêtes CVS aux individus. En région PACA, les habitants déclarent un peu plus souvent avoir été victimes de vols personnels, que ce soit avec (1% contre 0,6%) ou sans violence (2,6% contre 2%). Par ailleurs, toujours en PACA, 60% des vols (ou tentatives de vol) avec violences sont des vols à l'arraché, contre moins de 50% en France métropolitaine. Très peu de ces vols avec violences (ou tentatives) ont conduit à la délivrance d'un certificat d'incapacité totale de travail (ITT), seulement 4% en France métropolitaine et 3% en région PACA, la majorité étant des ITT de moins de huit jours. Que ce soit avec ou sans violence, ce sont les téléphones portables et l'argent liquide qui sont le plus fréquemment volés.

Les victimes de vol (ou tentative de vol) *avec* violences physiques ou menaces sont plus souvent des jeunes de 14-24 ans et des personnes sans activité professionnelle. Elles déclarent davantage que leur quartier ou village est concerné par des problèmes de délinquance. En France

métropolitaine, elles se distinguent également par leur sexe (ce sont plus souvent des hommes) et par la taille de l'unité urbaine où elles résident (ce sont plus souvent des unités supérieures à 200 000 habitants).

Les victimes de vol (ou tentative de vol) *sans* violence physique ni menace sont plus souvent des jeunes de 14-24 ans et des personnes sans activité professionnelle. En France métropolitaine, elles se distinguent également par le fait qu'elles ne vivent pas en couple, par leur niveau de diplôme (baccalauréat ou supérieur au baccalauréat), par les unités urbaines importantes où qu'elles résident (supérieures à 200 000 habitants) et par le fait qu'elles déclarent davantage que leur quartier ou village est concerné par des problèmes de délinquance.

En conclusion et pour la suite de la démonstration, retenons que :

- En région PACA, les personnes se déclarent plus fréquemment victimes qu'en France métropolitaine de vols (ou tentatives de vols) de voiture ou d'objet(s) dans ou sur la voiture.
- Pour tous les types d'atteintes aux biens à l'exception des cambriolages, les victimes ont deux points communs : ce sont toujours les plus jeunes et ceux qui vivent dans des unités urbaines importantes.

Atteintes corporelles (hors agressions sexuelles)

Les atteintes corporelles correspondent aux agressions physiques hors agressions sexuelles. Elles sont abordées dans les deux séries d'enquêtes.

Dans les enquêtes Baromètre-Santé 2000, 2005 et 2010, nous l'avons déjà vu, autour de 2,5% des personnes ont déclaré avoir été victimes, et il n'y a pas de différence significative entre la France métropolitaine et la région PACA. Les victimes sont plus souvent des jeunes (15-24 ans) et des hommes. Elles consomment plus souvent du cannabis, ont eu plus fréquemment des pensées suicidaires et au moins une période d'un mois d'anxiété au cours des douze derniers mois.

Dans les enquêtes Baromètre-Santé 2000 et 2005, il est également demandé : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous frappé ou blessé physiquement quelqu'un, seul(e) ou en groupe ? ». Ceci permet pour une fois d'observer les atteintes corporelles sous l'angle des auteurs. Environ 2,5% des personnes ont répondu oui, et il n'existe pas de différence significative entre la région PACA et la France métropolitaine. Les auteurs ont un profil proche de celui des victimes : ce sont des jeunes (15-24 ans) et des hommes, qui ont consommé du cannabis, ont eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois et qui vivent dans des unités urbaines supérieures à 100 000 habitants (ces deux dernières variables n'étant discriminantes que pour la France métropolitaine). Enfin, en rapprochant les victimes des auteurs, un constat s'impose : 30% des victimes sont également des auteurs, ce qui suggère que ces atteintes corporelles résultent souvent de *bagarres entre jeunes hommes*.

Dans les enquêtes CVS, il est demandé aux individus : « Au cours de l'année précédente, avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement avec vous ? ». Une large partie des violences conjugales et intrafamiliales sont donc écartées. Moins de 2% des personnes se sont déclarées victimes. Il n'y a pas de différence significative entre la France métropolitaine et la région PACA. Pour une victime sur cinq, cet incident a eu lieu lors de l'exercice de son métier. Par ailleurs, près de la moitié des victimes a qualifié ces violences physiques de peu importantes. Notons tout de même qu'en PACA, les victimes se sont vues délivrer plus souvent un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) qu'en France métropolitaine (19% contre 12%), les trois quarts correspondant à des ITT inférieurs ou égaux à huit jours.

Là encore, les victimes sont plus souvent des jeunes (15-24 ans) et plus souvent des hommes. Elles vivent davantage dans des familles monoparentales, dans des unités urbaines importantes (supérieures à 200 000 habitants) et considèrent davantage que leur quartier ou village est concerné par des problèmes de délinquance.

En conclusion, trois points sont à retenir concernant les atteintes corporelles :

- Ce sont les victimations les moins fréquentes. Quelle que soit l'enquête, moins de 3% des personnes interrogées se déclarent victimes au cours de l'année précédente.
- Les personnes concernées sont d'abord des jeunes, qu'il s'agisse des victimes ou des auteurs. Trois victimes sur dix ont également frappé ou blessé quelqu'un.
- Enfin, il n'y a pas de différence significative entre la région et le national.

3. Facteurs contextuels : l'influence de la structure de la population

La région PACA présente donc des taux significativement plus élevés que la France métropolitaine pour une grande partie des vols et pour les violences verbales, mais pas pour les violences physiques. Par ailleurs, il apparaît clairement que les victimes sont plus souvent jeunes, diplômées, vivant dans des familles monoparentales, habitant dans des unités urbaines importantes, déclarant que leur quartier est concerné par des problèmes de délinquance ou que l'environnement aux abords de leur domicile est détérioré ou mal entretenu, et qui sont dans une situation financière difficile. Mais pour interpréter ces principaux résultats, il faut tenir compte des différences entre les structures des populations régionale et nationale. L'on va voir en effet que certaines caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la région ont un impact direct sur les différences observées avec la moyenne nationale.

3.1. La structure sociodémographique et territoriale de la région PACA

Caractéristiques démographiques

En région PACA, la population compte proportionnellement plus de personnes âgées (25% de 60 ans ou plus contre 22%) et moins de jeunes (35% de moins de 30 contre 37%) qu'en France métropolitaine. Or, il apparaît presque toujours que les personnes les plus âgées sont moins victimes que les plus jeunes.

Il existe également une différence entre la région PACA et la France métropolitaine pour la composition des familles. La région compte davantage de familles monoparentales (16% contre 13,5%). Or, nous avons vu que certaines victimes vivaient plus souvent dans des familles monoparentales (victimes d'injures ou d'insultes, de menaces, de cambriolages et de violences physiques).

La région PACA se distingue également de la France pour les catégories socioprofessionnelles. Elle compte proportionnellement moins de cadres et professions intellectuelles supérieures et d'ouvriers, et plus d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise, employés, retraités et autres sans activité professionnelle (chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires du contingent, élèves, étudiants, personnes sans activité professionnelle hors retraités).

Enfin, la région PACA compte un petit peu plus d'étrangers²⁰ (6,3%) que la France métropolitaine (5,8%). Selon les types de victimations, ce sont soit les Français de naissance

²⁰ Rappelons que la population étrangère est définie par l'INSEE en fonction du critère de la nationalité et non du pays de naissance (est étrangère toute personne résidant en France et qui n'a pas la nationalité française). Dans les

qui se déclarent plus victimes (par exemple les violences physiques en dehors des vols), soit les personnes nées à l'étranger (par exemple les regards ou paroles méprisantes ou humiliantes).

Caractéristiques du territoire

En PACA il y a moins d'habitants en zone rurale et davantage dans les grandes unités urbaines. En effet, 71% de la population habitent dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, c'est beaucoup plus qu'en France métropolitaine où cette part est de 46%²¹. Cette différence est considérable. Or, c'est un indicateur important qui apparaît dans tous les profils de victimes : les victimes habitent davantage dans des zones urbaines. Nous voilà donc en présence d'un facteur important de différenciation des niveaux de victimation selon les territoires.

Indicateurs de précarité

La région PACA compte davantage de population résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS). En 2006, 8,2% de la population de la région PACA résident en ZUS contre 6,8% en France métropolitaine. De plus, alors que cette part a baissé entre 1999 et 2006 au niveau national, elle a augmenté au niveau régional. Toutefois, à la différence de la taille de l'unité urbaine qui ressort dans tous les profils de victimes, le fait de résider ou non en ZUS n'apparaît pas comme une variable permettant de distinguer les victimes des non-victimes. En revanche, d'autres variables de précarité socio-économique ressortent dans l'analyse statistique.

En région PACA, le taux de chômage est supérieur à celui de la France métropolitaine et notamment chez les jeunes (15-24 ans) où 25% des actifs sont au chômage contre 22,5% en France métropolitaine²². Or, en France métropolitaine, cet indicateur apparaît dans les profils des victimes de menaces et des victimes de violences physiques (en dehors des vols et tentatives de vol).

En ce qui concerne les ménages vivant sous le seuil de pauvreté, ils sont proportionnellement plus nombreux en PACA qu'en France métropolitaine quel que soit le type de famille²³. En 2008, 15,4% des ménages en PACA vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% en France métropolitaine. La région PACA est la 4ème région sous le seuil de pauvreté après la Corse, le Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais. De plus, selon le Dispositif Régional d'Observation Sociale, un jeune de moins de 18 ans sur trois vit sous le seuil de pauvreté en PACA, contre moins d'un jeune sur quatre en France métropolitaine²⁴.

Cet indicateur a été appréhendé dans les profils à partir des données suivantes de l'enquête Baromètre-Santé 2010 : l'état de la situation financière, le fait de ne pas avoir assez à manger et le fait de renoncer à des soins médicaux pour des raisons financières. Et cet indicateur apparaît bien dans les profils des victimes de regards ou paroles méprisantes ou humiliantes, des victimes de menaces verbales et des victimes de vols.

3.2. Effet de structure sur les taux de victimations

enquêtes CVS, il existe une question sur la nationalité, avec une distinction entre les Français de naissance et les Français par acquisition. Ce n'est pas le cas dans les enquêtes Baromètre-Santé.

²¹ Ces unités urbaines de plus de 100 000 habitants en PACA correspondent aux unités urbaines d'Avignon (57 communes), de Toulon (27 communes), d'Aix-Marseille (49 communes) et de Nice (51 communes).

²² Ce taux correspond au chômage au sens du recensement c'est-à-dire aux personnes qui se sont déclarées elles-mêmes au chômage indépendamment d'une inscription à Pôle Emploi, rapportées à la population active (chômeurs + actifs occupés).

²³ Le seuil de pauvreté mesure la pauvreté monétaire de manière relative : il correspond à 60% du niveau de vie médian. En 2008, le seuil de pauvreté pour une personne seule est de 950 euros mensuels (le revenu pris en compte est le revenu dit « disponible » c'est-à-dire après impôts et prestations sociales).

²⁴ C. Toutaliam et alii., « Vivre la pauvreté quand on est un enfant », *Cahiers du DROS*, 2012, n°12.

Nous venons de comparer la structure de la population de la région PACA à celle de la France métropolitaine. Compte tenu des différences constatées, si la région PACA avait la même structure de population qu'en France métropolitaine, en quoi cela modifierait-il la donne ? ²⁵

L'analyse fait ressortir les éléments suivants :

- La structure par âge de la région PACA influence à la baisse les taux de victimation.
- La part des étrangers dans la population peut influencer à la hausse ou à la baisse les taux de victimations selon leur type.
- La structure par type de ménage peut influencer à la hausse le nombre de victimes, *a fortiori* lorsque la situation monoparentale se conjugue avec la précarité, on y reviendra.
- La structure par diplômes n'influence pas significativement les taux des victimations, même si elle tend à les faire augmenter.
- La structure par PCS de PACA tend à faire légèrement augmenter les taux de victimation. On note également que la catégorie « autres sans activité professionnelle » à elle seule influence fortement les taux PACA à la hausse : si on avait la même part qu'au niveau national, on compterait par exemple 18% de victimes en moins pour les insultes ou injures, réduisant la part des victimes de 0,5 point de pourcentage.
- La taille de l'unité urbaine en région PACA influence fortement à la hausse les taux de victimation. Ainsi, si la région PACA avait la même répartition par unité urbaine que la France métropolitaine, tous les taux de victimations seraient nettement inférieurs à ceux observés actuellement : par exemple, la part des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces baisserait de 0,2 point de pourcentage (rendant la différence des taux France / PACA non significative) et les vols ou tentatives de vols d'objets dans ou sur la voiture de 1 point de pourcentage.
- Le niveau de précarité influence à la hausse ces différents taux de victimation. Si la région PACA avait la même part de personnes en situation de précarité que la France métropolitaine, la part des victimes de vols ou tentatives de vol serait plus basse de 0,2 point de pourcentage.

Au final, retenons d'abord que l'urbanisation beaucoup plus forte de la région PACA joue un rôle décisif dans l'interprétation de ces différences : *si les habitants de la région PACA connaissent certains risques de victimation supérieurs à ceux de la moyenne des Français, c'est d'abord parce qu'ils habitent plus souvent dans des villes*. Ensuite, ce sont les facteurs socio-économiques (chômage et pauvreté) qui exercent une influence manifeste : *si les habitants de la région PACA connaissent certains risques de victimation supérieurs à ceux de la moyenne des Français, c'est aussi parce qu'ils connaissent davantage la précarité socioéconomique*. Enfin, les poids plus importants de la population d'origine étrangère et des familles monoparentales apparaissent comme des fragilités supplémentaires de la région PACA au regard de la victimation, fragilités qui sont également largement liées à la précarité socio-économique.

Enfin, deux variables sont également apparues comme significatives, se rapportant au jugement formulé par les personnes interrogées sur leur quartier : « *considérer que le quartier ou village est concerné par des problèmes de délinquance* » et « *avoir eu des voitures détériorées volontairement près de son domicile au cours des 12 derniers mois* ». La première variable fait

²⁵ Pour toutes les différences observées entre la région PACA et la France métropolitaine dans le paragraphe précédent, nous avons appliqué la répartition nationale à la région PACA et nous avons ensuite calculé de nouveaux taux de victimation, en tenant compte du fait que la région PACA et la France métropolitaine ont la même répartition de la population. Nous nous sommes retrouvés confronté à deux cas. Soit le pourcentage corrigé avec la structure de la France était supérieur au pourcentage initial : c'est donc que la structure de population de la région PACA influence à la baisse nos taux de victimation. Soit le pourcentage corrigé est inférieur au pourcentage initial : c'est donc que la structure de la population de la région PACA influence à la hausse les taux de victimation.

baisser de 0,5 point de pourcentage le différentiel PACA-France pour les insultes ou injures. La seconde le fait baisser de 0,3 point pour les vols ou tentatives d'objets dans/sur le véhicule et de 0,2 point sur les vols (ou tentatives) de voiture. Cet effet est donc loin d'être négligeable, mais il renvoie à un niveau de réalité sociale que les données statistiques peinent à appréhender, y compris les enquêtes locales dont les échantillons sont généralement trop faibles pour permettre d'isoler des quartiers en particulier.

En conclusion sur ce point, en appliquant la structure par âge, diplôme, taille d'unité urbaine et situation actuelle de la France à la région PACA, les différences observées au niveau national et régional se réduisent de façon significative en termes statistiques, mais persistent néanmoins (tableau 8). Ainsi, *l'écart des taux de victimation entre la France métropolitaine et la région PACA s'explique en partie par la structure de la population PACA*. Pour aller plus loin dans l'explication des différences qui persistent au terme de notre analyse (et qui découlent des limites de notre matériel empirique c'est-à-dire de la série de variables statistiques que l'on peut tester dans les enquêtes), il conviendrait de pousser l'analyse de la victimation à un niveau territorial plus fin car l'on sait qu'il existe de grandes différences selon les villes et les quartiers²⁶ En outre, les enquêtes de victimation ne sauraient livrer la totalité des raisons du niveau localement variable de ces phénomènes. Certaines de ces raisons sont à rechercher aussi du côté non pas des victimes mais des auteurs. En ce sens, de précédentes études statistiques ont notamment établi le lien existant entre certaines formes de délinquance et le chômage des jeunes²⁷ et suggéré aussi un lien avec l'intensité des inégalités de revenus²⁸.

Tableau 8 : Comparaison des taux de victimation en France métropolitaine et PACA à structure de population identique

	Taux observés PACA	Taux observés France métropolitaine	PACA, avec la structure de la France métrop.
Victimes d'insultes ou d'injures	11,9%	10,2%	11,4%
Victimes de vol ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces	1,0%	0,6%	0,8%
Victimes de vol ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture *	5,9%	4,0%	4,9%
Victimes de vol ou tentatives de vol de voiture *	2,8%	1,9%	2,6%

Source : INSEE, enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2007-2010 empilées

* Se rapporte au nombre de ménages possédant une voiture.

3.3. Comparaison avec la région Île-de-France

²⁶ Les chercheurs du CESDIP ont fait à plusieurs reprises la comparaison des taux de victimation entre les enquêtes nationales, l'enquête de la Région Île-de-France et des enquêtes locales en banlieue parisienne (Aulnay, Aubervilliers, Gonesse, Saint-Denis) ou ailleurs (Amiens, Grand Lyon). Il en ressort que ces niveaux peuvent varier de 1 à 4 (S. Névanen, P. Robert, R. Zauberman, *Cadre de vie et sécurité. Analyse des enquêtes pour 2005-2006 et 2006-2007*, Guyancourt, « Études et données pénales », 2010, n° 107).

²⁷ H. Lagrange, « Crime et conjoncture socio-économique », *Revue française de sociologie*, 2001, 42 (1), p. 57-79 ; D. Fougere, F. Kramarz, J. Pouget, « L'analyse économétrique de la délinquance : une synthèse de résultats récents », *Revue Française d'Économie*, 2005, 19 (3), p. 3-55.

²⁸ Voir le chapitre 2 de ce livre.

Pour aller plus loin dans l'analyse comparative, nous allons à présent mettre en regard la région PACA non plus avec la moyenne métropolitaine (qui « écrase » des différences très importantes) mais avec la région Île-de-France qui est la première région française de par sa taille, ainsi que celle qui présente le plus de similitudes avec la région PACA. En ce qui concerne la taille des unités urbaines, comme en PACA, l'Île-de-France rassemble une forte proportion d'habitants vivant dans des unités urbaines importantes et peu d'habitants en zone rurale. L'Île-de-France compte aussi une part équivalente de familles monoparentales. Tout comme PACA, elle présente également des taux supérieurs à la moyenne pour la part de la population de nationalité étrangère et la part de la population vivant en ZUS. Cependant, des différences existent concernant la structure par âge de la population : l'Île-de-France a une population plus jeune, elle compte davantage de cadres, professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires, moins de jeunes touchés par le chômage et moins de ménages sous le seuil de pauvreté.

La comparaison a été réalisée dans le cadre de l'enquête CVS où les enquêtés vivant en Île-de-France ont également été extraits. Il en ressort que, sur huit victimations de ménage étudiées dans l'enquête, cinq ne présentent aucune différence entre la région Île-de-France et la région PACA. Ainsi, par exemple, il n'y a pas de différences significatives entre les taux de victimation pour les vols ou les tentatives de vols concernant les véhicules, ni pour les cambriolages ou les tentatives de cambriolages. Les différences concernent les destructions et dégradations : en Île-de-France, les enquêtés se déclarent plus souvent victimes de *destructions ou de dégradations volontaires de leur voiture comme de leur résidence principale* qu'en PACA (respectivement 14,5% en Île-de-France contre 11,8% en PACA et 5,2% en Île-de-France contre 3,7% en PACA). La dernière différence porte sur *les vols (ou tentative) sans effraction dans le logement* où c'est au contraire le taux de la région PACA qui est nettement supérieur (2,2%) à celui de l'Île-de-France (1%).

Par ailleurs, sur cinq victimations individuelles, trois ne présentent pas de différences. Les deux victimations présentant des différences régionales significatives sont : *les menaces (en dehors des vols, des violences et hors du ménage)* où le taux PACA est supérieur au taux francilien (14,1% contre 12,8%) et *les vols (ou tentatives) avec violences physiques ou menaces* où c'est au contraire le taux d'Île-de-France qui est supérieur au taux PACA (2,2% contre 1,4%).

Finalement, en mettant en parallèle la comparaison PACA/France métropolitaine et la comparaison PACA/Île-de-France, plusieurs grands constats se dégagent. Tout d'abord, concernant les *victimations liées au véhicules*, si ces taux étaient significativement plus élevés en PACA qu'au niveau national, aucune différence ne ressort avec la région francilienne. Ces victimations semblent donc communes aux unités urbaines importantes, ce qui confirme ce que nous avons vu lors de la recherche du profil des victimes.

Ensuite, concernant les *vols (tentatives) avec violence physique ou menace* : la comparaison PACA/France faisait ressortir un taux de victimation PACA nettement plus élevé mais la comparaison PACA/Île-de-France montre que la région parisienne a des taux beaucoup plus élevés encore.

Enfin, *deux victimations apparaissent comme des spécificités relatives de la région PACA* : les agressions verbales (insultes, injures ou menaces) et les vols (ou tentatives) sans effraction dans le logement.

Conclusion : des présupposés culturalistes à l'analyse sociologique

Récapitulons nos résultats. L'étude des données policières a d'abord montré que, contrairement à une représentation courante, l'importance des règlements de comptes entre malfaiteurs dans les Bouches-du-Rhône était un phénomène isolé au sein des violences. Et elle a en retour orienté plutôt l'analyse vers les atteintes aux biens. L'étude des enquêtes de victimation a ensuite montré que, si les personnes interrogées résidant en région PACA déclarent un peu plus d'agressions verbales et de vols (ou tentatives) sans effraction de leur domicile que dans la moyenne métropolitaine, il n'y a en revanche aucune différence en ce qui concerne les atteintes à l'intégrité physique. La « violence » supposée supérieure de cette région y ajoute un premier démenti. Notre analyse souligne ensuite le poids de certains facteurs sociaux dans l'explication partielle des différences signalées, en particulier le degré d'urbanisation et celui du chômage et de la pauvreté. Enfin, la comparaison entre la région PACA et la région Île-de-France montre que, si les personnes interrogées mentionnent davantage de menaces verbales et de vols (ou tentatives) sans effraction de leur domicile dans la première, elles notent en revanche davantage de destructions ou dégradations des véhicules et des logements ainsi que de vols avec violence en Île-de-France. L'hypothèse d'une dangerosité spécifique de la région PACA est ainsi à nouveau démentie par la faiblesse du niveau de cette dernière victimation (les vols avec violence), pourtant fortement associée à l'image générale de « la violence » et à la réputation de la ville de Marseille (à travers notamment l'« arrachage de colliers »). Enfin, précisons que l'étude séparée des « victimations sensibles » (violences verbales, physiques et sexuelles commises par une personne qui vit avec l'enquêté au moment de l'enquête) dans l'enquête CVS de l'INSEE a également montré qu'il n'y avait pas de survictimation dans la région PACA²⁹. Ces résultats demanderaient à présent à être affinés à l'échelle locale, mais ils permettent déjà de conclure à un niveau d'analyse « macrosociologique » au regard des présupposés culturalistes les plus répandus.

Si le phénomène du banditisme et les morts violentes qu'il occasionne entre personnes faisant profession de la délinquance sont bien des réalités plus fortes sur les rives de la Méditerranée qu'ailleurs en France métropolitaine, il ne s'ensuit pas que cela soit l'indicateur ou la pointe émergée de relations sociales ou de modes de vie globalement plus violents. Cette sorte de théorie profane d'un *continuum* de la violence s'avère une erreur issue du sens commun. Les thèses « culturalistes » prétendant expliquer la violence dans la région marseillaise ou plus largement provençale sont de fait des structures imaginaires multiséculaires particulièrement robustes. Dans la littérature de l'Ancien Régime, la région se trouve déjà prise dans une représentation duale la décrivant d'un côté comme « une terre bénie des dieux par son climat », de l'autre comme un territoire habité par des gens impulsifs, incontrôlables et brutaux³⁰. Le grand Montesquieu s'en était fait lui-même l'écho, insistant partout sur l'influence du climat : « Vous trouverez dans les climats du Nord des peuples qui ont peu de vices, assez de vertu, beaucoup de sincérité et de franchise. Approchez des pays du Midi, vous croirez vous éloigner de la morale même ; des passions plus vives multiplieront les crimes ; chacun cherchera à prendre sur les autres tous les avantages qui peuvent favoriser ces mêmes passions »³¹. 260 ans plus tard, le film *Bienvenue chez les Ch'tis* (2008) est encore presque entièrement structuré autour de ces représentations géographico-psychologiques. Et il n'est pas anodin de noter que, avec 20,5 millions d'entrées, il s'agit du plus grand succès de toute l'histoire du cinéma français.

²⁹ L. Mucchielli, E. Raquet, C. Saladino, « Étude des "victimations sensibles" en région PACA. Violences commises au sein du ménage ou en dehors du ménage », *Études et travaux de l'ORDCS*, 2013, 5, p. 1-35 [en ligne].

³⁰ R. Merle, *Inventaire du texte provençal (1775-1840)*, Béziers, C.I.D.O., 1995.

³¹ Montesquieu, *De l'esprit des lois* (1748), livre 14, chapitre 2.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que le milieu universitaire et scientifique lui-même n'échappe pas toujours au poids des imaginaires collectifs, et ce sans qu'il soit besoin de remonter l'histoire des sciences sociales jusqu'à l'époque des premières théories ethnologiques du début du XXe siècle, ni de revenir ici sur le débat relatif à l'influence de ces théories culturalistes sur des œuvres aussi importantes que celles d'Edwin Sutherland³² ou de Thorsten Sellin³³. Le problème est bien récurrent. Certains travaux historiques des années 1980 avaient déjà tenté d'importer dans l'historiographie des explications de type culturalistes agrémentées d'argumentations statistiques réfutables, notamment sur la liaison opérée à la fin du XIXe siècle entre la criminalité et l'immigration italienne à Marseille³⁴. Deux démographes ont par ailleurs poussé très loin la thèse d'invariants culturels liés aux structures démographiques et sociales. Dans *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*, Hervé Le Bras et Emmanuel Todd estiment ainsi que la France est une mosaïque culturelle de peuples « qui diffèrent par la conception de la vie et de la mort, par le système de parenté, par l'attitude face au travail ou à la violence »³⁵. Au chapitre « Violences », les données statistiques disponibles (judiciaires) les amènent à conclure que les crimes de sang sont plus nombreux d'une part à Paris et dans la vallée de la Seine où ce serait « un effet de la modernité lié à la présence d'une forte proportion d'individus déracinés », d'autre part sur les bords de la Méditerranée et en Corse où la violence serait cette fois « un paramètre anthropologique »³⁶. Mais ils ajoutent que les agressions physiques non mortelles « mesurent un autre type de violence, moins déterminée, brouillonne, résultant plus vraisemblablement d'un mauvais *self-control* des individus que d'une volonté consciente de tuer »³⁷. Parvenus à ce point, Le Bras et Todd font disparaître la violence de la « façade méditerranéenne » (mais pas de la Corse), au profit de celle de la « France germanique » des régions du Nord et de l'Est. Tout ceci, malgré une imprécision certaine, invaliderait donc au final la thèse de méditerranéens impulsifs et violents, ce qui constitue une contradiction évidente avec le supposé « paramètre anthropologique », que ne relèvent pourtant pas les auteurs. C'est dire la force des présupposés culturalistes que la sociologie se doit pourtant de tenir à distance, et pas seulement lorsqu'il est question d'« immigrés » ou d'« étrangers » comme un cas récent l'a encore illustré³⁸. Ainsi que l'écrit très justement Robert, en revenant sans cesse au concept de culture, « on cherche probablement à expliquer par une diversité des valeurs et des normes l'impression de moindre homogénéité normative de nos relations sociales, mais on risque fort au final de ne faire que brouiller l'étude de la déviance et du crime »³⁹. Il apparaît au contraire de bonne méthode scientifique de ne recourir à des explications de type culturaliste qu'après avoir réellement épuisé toutes les hypothèses moins « lourdes » et plus aisément vérifiables que la sociologie invite à tester pour mettre en évidence les raisons d'être des phénomènes sociaux.

³² B. Costello, « On the Logical Adequacy of Cultural Deviance Theories », *Theoretical Criminology*, 1997, 1, p. 403-428 ; R. Matsueda, « Cultural Deviance Theory: The Remarkable Persistence of a Flawed Term », *Theoretical Criminology*, 1997, 1, p. 429-452.

³³ F. Brion, F. Tulkens, « Conflit de culture et délinquance : interroger l'évidence », *Déviance et Société*, 1998, 3, p. 235-262.

³⁴ C. Regnard, *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation, société 1851-1914*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009 ; C. Regnard, « L'histoire de la criminalité dans la région marseillaise : un état des recherches », *Études et travaux de l'ORDCS*, 2012, n°2.

³⁵ H. Le Bras, E. Todd *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*, Paris, Gallimard, nouvelle édition, 2012, p. 79.

³⁶ *Ibid.*, p. 188.

³⁷ *Ibid.*, p. 188.

³⁸ H. Lagrange, *Le déni des cultures*, Paris, Seuil, 2010.

³⁹ P. Robert, « Le sociologue, la culture et le crime », in J.-M. Bessette (dir.) *Crimes et cultures*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 56-57.